

# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

---

## Le Président de l'Université de Strasbourg

---

Michel Deneken  
Président

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 42
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

Affaire suivie par  
Anne-Catherine Brehm  
Tél. : 03.68.85.11.59  
brehm@unistra.fr

### ARRETE

Réf. : ACB/JCR/2017-008

#### Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Siamak BAHRAM, Directeur de la « Fédération de Médecine Translationnelle de Strasbourg – FMST » à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget de son unité de recherche en dépenses et en recettes (CF : R450MEDFED/e-OTP / W14RFMED)
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 €
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union Européenne et de la Suisse

#### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Siamak BAHRAM, Monsieur Jean SIBILIA (Professeur des Universités) reçoit délégation de signature.

#### Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Siamak BAHRAM et de Monsieur Jean SIBILIA, Monsieur François LE REST (Responsable administratif) reçoit délégation de signature, uniquement pour les engagements juridiques (bons de commande) et les ordres de mission.

#### Article 4

La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2016

Le Président,

  
Michel DENEKEN



**Transmission à :** Madame le Recteur, Chancelier des Universités, Monsieur l'Agent Comptable, Direction des finances, Direction des Ressources Humaines, Service des affaires juridiques, Direction générale des services, Monsieur Siamak Bahram, Monsieur Jean Sibilia, Monsieur François Le Rest.

AFFICHAGE du 14/12/16 au 14/01/17